



Association Régionale de Soccer de Québec

Lois du jeu soccer à 9





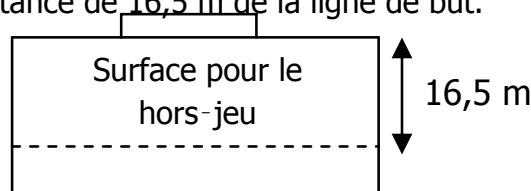
LOIS DU JEU (soccer à 9)

VOICI UN CONDENSÉ DES LOIS DU JEU TELQUE PRÉSENTÉ DANS LES RÈGLEMENTS DE LA LIGUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ARSQ

LOI 11 : HORS-JEU

La loi du hors-jeu s'applique en soccer à 9. Toutefois la position du hors-jeu est uniquement signalée dans la surface délimitée spécialement à cet effet (voir schéma ci-dessous).

Surface pour le hors-jeu (soccer à 9) : délimitée par la ligne de but, les lignes de touche sur une distance de 16,5 m de la ligne de but.



LOI 12 : FAUTES ET COMPORTEMENT ANTISPORTIF

Identique à celle de la Loi 12 sur les fautes et incorrections des Lois du jeu de la FIFA sous réserve des modifications suivantes :

- A) Tous les coups francs prévus comme sanctions sont directs.
- B) Si un joueur de l'équipe défendante commet intentionnellement, dans la surface de réparation une des dix (10) fautes majeures décrites dans les Lois du jeu de la FIFA, il sera pénalisé d'un coup de pied de réparation.
- C) Pour toute autre faute commise à l'intérieur de la zone de réparation qui en temps normal au soccer à 11 serait pénalisée d'un coup franc indirect, le ballon sera placé au point le plus près de l'infraction, mais à l'extérieur de la zone de réparation le coup franc sera direct.
- D) L'arbitre peut avertir un joueur (carton jaune) ou l'exclure (carton rouge) définitivement du match. Dans un tel cas, ce de nier ne peut pas être remplacé par un autre joueur.

LOI 13 : COUPS FRANCS

Identique à la Loi 13 sur les coups francs des lois du jeu de la FIFA sauf que tous les coups francs sont directs (sur lequel un but peut être marqué directement) à l'exception du coup d'envoi, d'une touche et d'un coup de pied de but. Lors de l'exécution d'un coup franc, l'équipe adverse doit respecter la distance de 9,15 m en soccer à 9 (que la partie soit disputée sur un terrain de soccer à 7 ou un terrain à 11).

LOI 14 : COUP DE PIED DE RÉPARATION

Identique à la Loi 14 sur le coup de pied de réparation des Lois du jeu de la FIFA, sauf que le point de réparation est situé à onze (11) mètres de la ligne de but pour les terrains de soccer à 11 et neuf (9) mètres pour les terrains de soccer à 7. Les joueurs, à l'exception de celui qui tire, doivent se tenir à l'extérieur de la surface de réparation et derrière le ballon (plus loin de la ligne de but que le ballon).

*Sur les terrains de soccer à 7, le point de pénalité se situe à l'extérieur de la surface de réparation. Les joueurs autres que l'exécutant doivent se trouver derrière le point de réparation et à 9,15 m de celui-ci.

LOI 15 : RENTRÉE DE TOUCHE

Identique à la Loi 15 sur la rentrée en touche des Lois du jeu de la FIFA. Toutefois, une reprise de touche sera accordée si le joueur manque sa première tentative, mais une deuxième erreur entraînera le gain du ballon pour l'équipe adverse.

LOI 16 : COUP DE PIED DE BUT

Identique à la Loi 16 sur le coup de pied de but des Lois du jeu de la FIFA soit les mêmes règles qu'en soccer à 11. Sur les terrains de soccer à 11, le ballon est botté d'un point quelconque de la surface de but et les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir en dehors de la surface de réparation. Sur les terrains de soccer à 7, le ballon est placé dans une partie quelconque de la surface de réparation et les joueurs adverses devront être à l'extérieur de la surface de réparation à 9,15 m du ballon.

LOI 17 : COUP DE PIED DE COIN

Identique à la Loi 17 sur le coup de pied de coin des Lois du jeu de la FIFA. La distance à respecter par l'adversaire est de 9,15m que la partie soit disputée sur un terrain de soccer à 7 ou sur un terrain à 11.



Association Régionale de Soccer de Québec

1173, boul. Charest Ouest, suite 350
Québec (Québec) G1N 2C9

Téléphone: 418-683-5686 Télécopieur: 418-683-0860

www.arsq.qc.ca
soccer@arsq.qc.ca